

Image not found or type unknown



Dégradation sur mon terrain devant mon garage.

Par **persan80**, le **20/09/2012** à **15:15**

Bonjour,

Un voisin s'est fait livrer du bois par un cultivateur.

En manœuvrant, le cultivateur a endommagé mon terrain devant mon garage.

Qui peut être tenu pour responsable des dégradations ?

Le demandeur du bois dont l'accès est insuffisant ou le cultivateur ?

Merci.

Cordialement.